

TAÏPEI CHINOIS (TAIWAN)**Aperçu**

En 1998, les exportations de produits canadiens destinées au Taïpei chinois ont atteint un total de 1,12 milliards de dollars. Le Taïpei chinois était au cinquième rang des marchés d'exportation du Canada dans la région Asie-Pacifique, représentant 6,2 p. 100 de nos exportations totales dans la région. Sur le plan mondial, il représentait le neuvième marché du Canada. La valeur totale des importations de produits du Canada en provenance du Taïpei chinois s'élevait en 1998 à 4,03 milliards de dollars. L'économie du Taïpei chinois reste très dépendante du commerce. Le pays est un exportateur important ainsi qu'une source majeure d'investissements pour la région, en particulier en Chine et dans l'Asie du Sud-Est, et il est en train de devenir un importateur régional important. Cela a donné un élan vigoureux au commerce et à la libéralisation des marchés, bien que les pressions politiques internes continuent de favoriser l'application de mesures protectionnistes ayant un effet sur les importations agricoles et agroalimentaires et sur le secteur des services financiers, par exemple.

L'objectif du Canada dans les négociations avec le Taïpei chinois concernant l'adhésion de ce pays à l'OMC a été d'obtenir un accès plus large et non discriminatoire au marché pour une grande variété de produits et de services canadiens. Les négociations bilatérales avec le Taïpei chinois ont débuté en 1994. La 13^e séance de négociations, à la fin de 1997, a débouché sur une entente provisoire. Il ne manquait plus que des clarifications concernant quelques produits et une vérification finale de l'offre du Taïpei chinois pour que nos négociations bilatérales aboutissent à une conclusion formelle.

Des développements survenus au début de 1998 ont cependant amené le Canada à rouvrir les négociations bilatérales. En février, dans le cadre d'un accord bilatéral d'accession conclu entre le Taïpei chinois et les États-Unis, le Taïpei chinois accordait aux États-Unis un accès exclusif pour plusieurs produits de viande. Cela touchait les perspectives d'exportation de produits présentant un intérêt important pour les fournisseurs canadiens. Le traitement de faveur accordé aux États-Unis a été mis en œuvre en quelques mois et restera en vigueur jusqu'à l'adhésion du Taïpei chinois. À ce moment-là, le Taïpei chinois devra se conformer

à l'obligation de NPF de l'OMC et ouvrir son marché pour ses produits au Canada et aux autres membres de l'OMC.

Le problème actuel de discrimination progressive auquel sont confrontés les produits de viande canadiens sur le marché du Taïpei chinois doit être résolu pour que le Canada puisse conclure officiellement les négociations bilatérales sur l'accès au marché avec le Taïpei chinois. Les négociateurs canadiens ont rencontré leurs homologues du Taïpei chinois plusieurs fois pour aborder ce problème. Le Canada a également soulevé la question de l'aggravation de la discrimination du régime d'importation du Taïpei chinois au cours des délibérations du groupe de travail de mai 1998.

Il y a eu un développement positif pour les exportateurs canadiens en 1998, avec les réductions par le Taïpei chinois des tarifs douaniers appliqués aux graines de colza canola (ramenés à 3,5 p. 100) et à l'huile de colza canola (ramenés à 6 p. 100). Ces réductions, appliquées aux NPF, résultaient des pressions canadiennes pendant les négociations sur l'adhésion. Elles ont été mises en œuvre à titre intérimaire le 15 juillet 1998, pour un an, en attente de l'approbation législative.

En dehors du Canada, le Taïpei chinois a maintenant conclu formellement ses discussions bilatérales avec la plupart des 26 partenaires commerciaux avec lequel des négociations avaient été entreprises. En conséquence, les négociations sur l'adhésion du Taïpei chinois sont maintenant passées au stade multilatéral. La réunion de mai 1998 de ce groupe de travail (la première depuis février 1997) a porté sur la discussion d'une ébauche de rapport du groupe de travail et d'un protocole d'adhésion. Le Canada a également participé à une réunion informelle plurilatérale d'experts en juillet, axée sur les questions de politique agricole et sur les subventions.

Dans le cadre de son adhésion à l'OMC, le Taïpei chinois a également demandé d'adhérer à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics, et nos négociations bilatérales à ce sujet continuent.

INDE**Aperçu**

L'économie indienne a considérablement changé depuis 1991, année où l'Inde a lancé son programme de réformes économiques et de libéralisation des échanges et des investissements. Le taux de croissance économique a été de 6 à 7 p. 100 par an de 1993